

RAPPORT ANNUEL

Service public de prévention
et de gestion des déchets
ménagers et assimilés.

2024



SOMMAIRE

PARTIE I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. PRÉSENTATION DE L'EPCI EN CHARGE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1.1 Le territoire desservi

1.2 Spécificités du territoire

1.3 Historique de la compétence « Gestion des déchets » exercée par l'EPCI

2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 La pré-collecte

2.2 La collecte des déchets

2.3 Liste et mode d'exploitation des installations de traitement des déchets

3. TONNAGES DES FLUX COLLECTÉS

3.1 Tonnages collectés en 2024 et comparatif 2023

3.2 Production par habitant et par an

3.3 Evolution des tonnages collectés depuis 2010

4. TAUX DE COLLECTE EN VUE D'UNE VALORISATION

5. PERFORMANCES DE TRI DES EMBALLAGES ET JOURNAUX-MAGAZINES

6. LES DÉCHÈTERIES

7. LA PRÉVENTION ET LA COMMUNICATION

8. LES SERVICE AUX USAGERS

PARTIE II - LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

2. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC



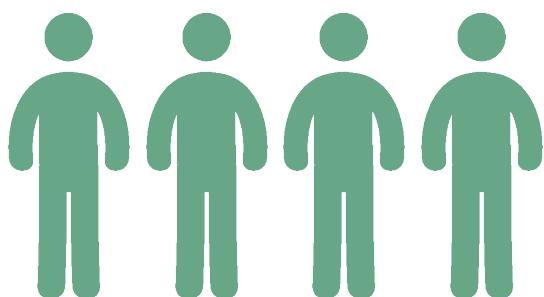
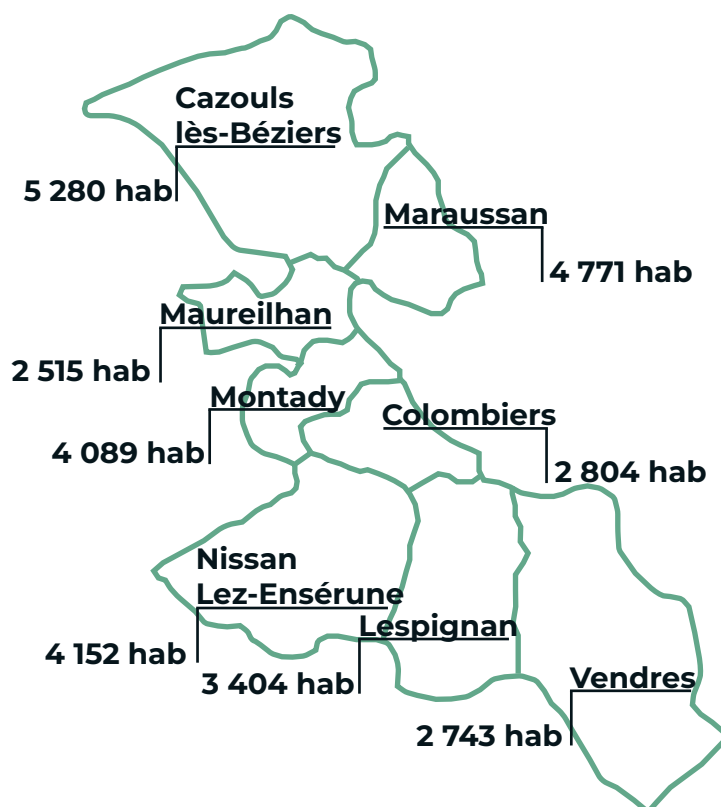
PARTIE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. PRÉSENTATION DE L'EPCI EN CHARGE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de Communes Domitienne est un établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe 8 communes. Elle exerce la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » pour l'ensemble de ses communes membres.



29 758 Habitants

Population desservie par le service public de collecte et de traitement, soit une augmentation de **0.8%** par rapport à 2023.

1.2 Spécificités du territoire

La population sur le territoire de la collectivité augmente chaque année. Ce territoire, en expansion, est également soumis aux variations saisonnières avec une très forte hausse de population pendant la saison touristique, d'avril à octobre. Sur l'ensemble des communes, la majorité des résidences principales sont de type maison avec très peu d'habitat de type vertical (appartements). La commune de Vendres, située sur le littoral, possède davantage de résidences secondaires que de résidences principales. La présence de nombreux campings qui ouvrent aux beaux jours démontre une saisonnalité très marquée dans la réalisation du service public.

RÉSIDENCES de l'EPCI



Communes	Maisons	Apparte- ments	Total	DONT		
				Nombre de rési- dences princi- pales	Nombre de rési- dences secon- daires	Loge- ments vacants
CAZOULS LES BEZIERS	2 254	371	2 625	2 202	250	132
COLOMBIERS	1 249	298	1 547	1 321	201	42
LESPIGNAN	1 668	226	1 894	1 535	133	65
MARAUSSAN	1 924	368	2 292	2 041	64	55
MAUREILHAN	1 117	92	1 209	1 051	44	44
MONTADY	1 772	108	1 880	1 753	60	58
NISSAN LEZ ENSERUNE	1 983	302	2 285	1 871	132	83
VENDRES	2 355	81	2 436	1 143	1 149	68
CC LA DOMITIENNE	14 322	1 846	16 168	12 917	2 033	547



11,4%

Appartements sur le territoire de La Domitienne.

1.3 Historique de la compétence « Gestion des déchets » exercée par l'EPCI

► La compétence « gestion des déchets » a connu plusieurs étapes depuis ses débuts :

JANVIER 2006

Prise de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » par la Communauté de communes.

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie pour l'ensemble des communes.

La collecte sélective en caissette est également reprise en interne, exceptée pour Vendres. Enfin, reprise en interne également des deux déchèteries du territoire, Cazouls-lès-Béziers et Nissan-Lez-Ensérune.

La partie « traitement des déchets » est transférée, au SITOM du Littoral (syndicat de communes uniquement, les élus de Vendres y représentent leur commune) pour la commune de Vendres, et au SMOH (Syndicat mixte Ouest Hérault) pour les 7 autres communes.

JANVIER 2011

Le SITOM du Littoral devient un Syndicat Mixte regroupant la Communauté de Communes La Domitienne et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour le compte des communes concernées.

JANVIER 2009

La collecte sélective évolue avec l'abandon des caissettes. La collecte du verre se fait au moyen de points d'apport volontaire (PAV) et non plus en porte-à-porte. Les usagers sont dotés, hors centre-ville, de conteneurs jaune (pour les emballages) et bleu (pour les papiers) sur l'ensemble des communes.

Pour les centres de village, la collecte sélective se fait via des points d'apports volontaires, eux aussi collectés en régie. Transfert de la partie « traitement » de la compétence à La Domitienne (arrêt de l'activité du SMOH qui devient le SMDOB, syndicat d'études sur les déchets auquel adhère la communauté de communes). La partie traitement reste au SITOM du Littoral pour la commune de Vendres.

DEPUIS JANVIER 2013

Le SITOM du Littoral n'assure plus que le traitement des ordures ménagères de la commune de Vendres ainsi que le traitement de la déchèterie présente sur son site. La Domitienne récupère le traitement des PAV sur Vendres.

DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Le SITOM du Littoral disparaît. La Communauté de Communes La Domitienne et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée assurent la gestion du site.

DEPUIS LE OCTOBRE 2022

Mise en place de l'extension des consignes de tri permettant d'harmoniser et de simplifier le geste de tri pour les emballages.

SEPTEMBRE 2019

La Communauté devient actionnaire de la société publique locale (SPL) OEKOMED comme 6 autres EPCI de l'Ouest héraultais dans la perspective de l'exploitation d'un centre de tri mutualisé.

NOVEMBRE 2023

Inauguration du centre de tri mutualisé ouest héraultais "OEKOTRI" à Saint Thibéry pour les emballages.

2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



2.1 La pré-collecte

On peut distinguer la pré-collecte de la collecte. La pré-collecte consiste au tri effectué par l'utilisateur à son domicile. Ainsi, La Domitienne a choisi d'accorder un rôle clef à ses habitants en leur demandant de pré-trier leurs déchets recyclables en mettant à leur disposition un bac/PAV bleu et un bac/PAV jaune.

Le bac/PAV bleu est dédié aux papiers/journaux/magazines. Cette collecte permet une valorisation directe de la matière et de réduire ainsi les coûts de recyclage.

Le bac/PAV jaune est prévu pour la collecte des emballages, qui sont envoyés au Centre de Tri OEKOTRI.

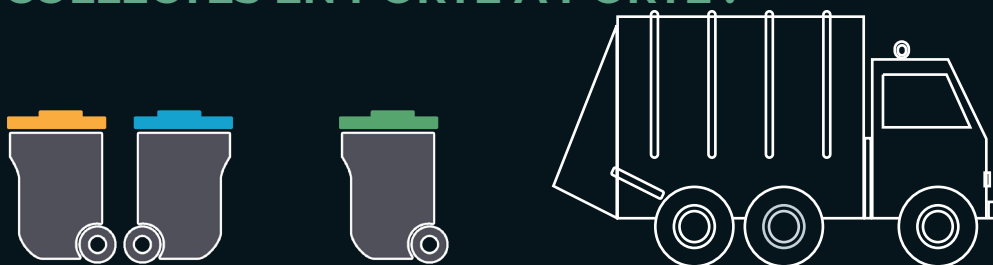
A noter que sur le secteur pavillonnaire, la collecte du bac bleu et du bac jaune individuels se fait par un seul et même camion, mais il est bicompartimenté.

2.2 La collecte des déchets

► On peut distinguer deux types de collectes :

- la collecte en **porte-à-porte** : un véhicule passe devant la résidence de chaque habitant pour collecter leurs déchets.
- la collecte en **apport volontaire** : l'utilisateur apporte ses déchets dans un lieu spécifique,
 - soit dans une des deux déchèteries du territoire,
 - soit dans un point d'apport volontaire (PAV), un contenant dédié à un flux de déchets en particulier.

COLLECTES EN PORTE À PORTE :



Flux de déchets collectés en porte à porte	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Nombre	% Population desservie
Ordures ménagères résiduelles	Régie	C2	Bac couvercle vert	12 313	76%
Papiers-Journaux-Magazines	Régie	C1	Bac couvercle bleu	11 100	69%
Emballages	Régie	C1	Bac couvercle jaune	11 100	69%
Ordures Ménagères Résiduelles des non ménages	Régie	C1 à C7	Bac couvercle vert macaron redevance spéciale	-	-
Papiers des non ménages	Régie	C1 à C3	Bac couvercle bleu macaron redevance	-	-
Emballages des non ménages	Régie	C1 à C3	Bac couvercle jaune macaron redevance	-	-
Cartons des professionnels	Régie	C1	En tas sur voie publique ou en bac couvercle jaune	-	-

Cx = x collectes par semaine

COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE :

Flux de déchets collectés en apport volontaire	Mode d'exploitation	Contenant	Nombre	Densité
Verre	Régie	Colonnes ou conteneurs enterrés	161	1 pour 184 habitants
Verre	Régie	Colonnes	58	Campings/ Domaines
Papiers-Journaux-Magazines	Régie	Colonnes ou conteneurs enterrés ou bacs	66	Pour les habitants des centres villes non équipés en bacs jaunes et bleus individuels
Emballages	Régie	Colonnes ou conteneurs enterrés ou bacs	106	
Ordures ménagères résiduelles	Régie	Conteneurs enterrés	24	Sur les communes de Lespignan , Vendres, Maureilhan, Colombiers
Ordures Ménagères Résiduelles	Régie	Bacs collectifs	210	Sur les 8 communes

L'ensemble des ordures ménagères est collecté en bacs de capacité allant de 120 à 770 litres. Les centres de villages équipés de bacs collectifs et de conteneurs enterrés sont collectés 3 fois par semaine. Les journaux-magazines et les emballages sont collectés en bacs hors des hyper-centres et en colonnes et conteneurs enterrés dans les centres de villages. La Domitienne assure également pour les administrations et les professionnels qui le

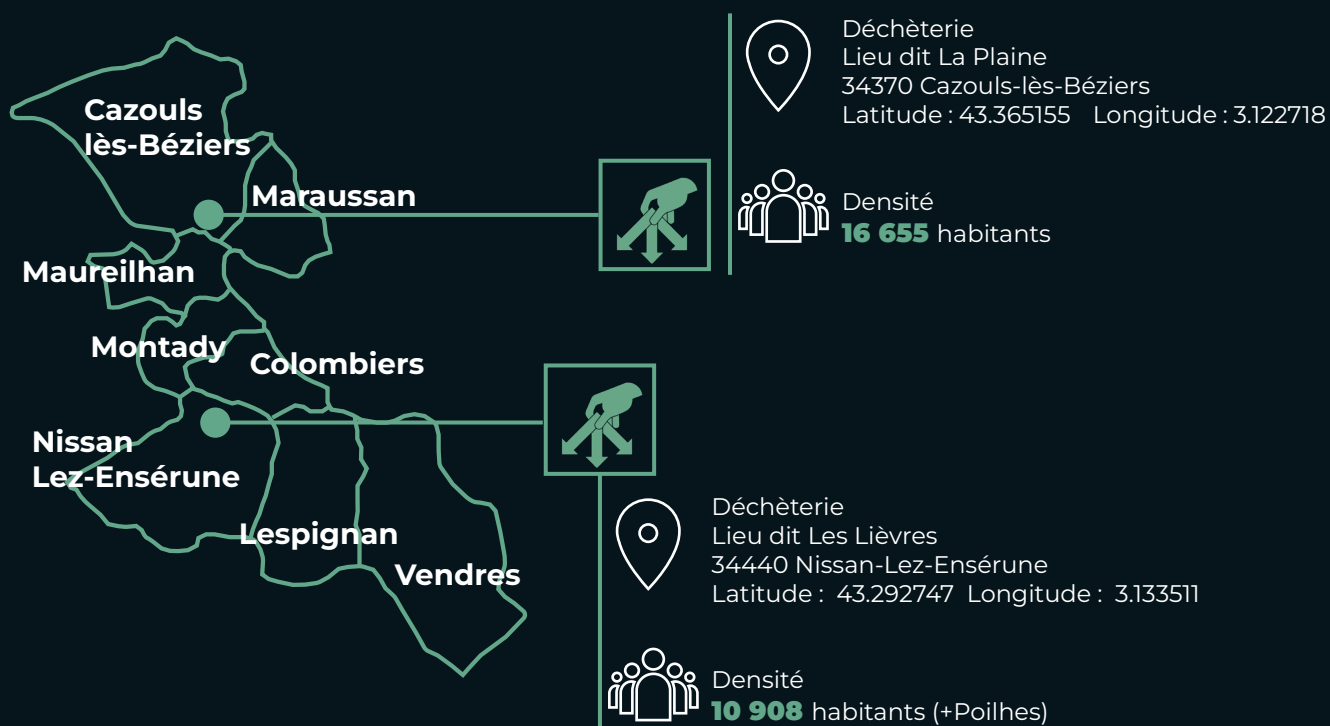
souhaitent, dans le cadre de la redevance spéciale, la collecte des déchets assimilables à des déchets ménagers, c'est-à-dire des ordures ménagères résiduelles et des emballages/journaux-magazines. Ce service est assuré en 2024 pour 68 clients. Les cartons des artisans et commerçants des centres de village sont collectés gratuitement, une fois par semaine, lors du passage des équipes de collecte sélective.





COLLECTES EN DÉCHÈTERIE :

► Les habitants du territoire disposent de deux déchèteries, situées à Cazouls-lès-Béziers et Nissan-Lez-Ensérune. Seuls les particuliers du territoire, disposant de la carte d'accès, peuvent y accéder. Les professionnels du territoire sont acceptés uniquement pour leurs apports de carton, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ainsi que les métaux.



La déchèterie de Nissan-Lez-Ensérune accueille également les habitants d'une commune limitrophe, Poilhes, par le biais d'une convention avec la Communauté de Communes Sud Hérault à laquelle la commune est rattachée. Quant aux habitants de Vendres, ils disposent sur leur commune d'une déchèterie gérée par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Les déchèteries sont ouvertes 6 jours par semaine, du mardi au dimanche inclus (ouverture le matin uniquement le jeudi et le dimanche). La partie « haut de quai » (gardiennage) est assurée en régie ainsi qu'une partie des transports vers les sites de traitement. En 2024, pour faire face aux fortes chaleurs, les déchèteries ont été ouvertes uniquement le matin du 01/07/24 au 31/08/24, du mardi au samedi de 7h à 13h et le dimanche de 8h à 12h.

2.3 Liste et mode d'exploitations des installations de traitement des déchets

Flux de déchets	Installations où sont traités/apportés les déchets	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Nature de la valorisation
OMR	Unité de compostage des OMR - UVOM de Béziers	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	Régie	Valorisation matière et organique
OMR	Installation de stockage des déchets non dangereux - Saint Jean de Libron	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	Régie	Enfouissement
OMR	Installation de stockage des déchets non dangereux - Vendres	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	VEOLIA	Enfouissement
Déchets dangereux (Déchèteries)	Installation de traitement des déchets dangereux - Villeneuve-les-Béziers	TRIADIS	TRIADIS	Valorisation matière et valorisation énergétique
Bois B traité/Multirep (Déchèteries)	Entreprise de fabrication de panneaux de particules Cimenterie	VALORIDEC	VALORIDEC	Valorisation matière et valorisation énergétique
	VALDELIA (EO)		VALORIDEC	
Bois A non traité	Chaufferie	VALORIDEC	Centre Hospitalier de Carcassonne	Valorisation énergétique
Encombrants (Déchèteries)	Incinérateur CSR et Cimenterie	VALORIDEC	CYDEL LAFARGE	Valorisation énergétique
Collecte sélective (PAP/PAV) + cartons (Déchèteries)	Centre de tri OEKOTRI-Saint Thibéry	SPL OEKOMED	URBASER	Valorisation matière
Verre (PAV)	Centre de tri du verre - Béziers	OI	IPAQ MALTHA	Valorisation matière
Déchets verts (Déchèteries)	Plateforme de compostage - Montels	ALLIANCE ENVIRONNEMENT	ALLIANCE ENVIRONNEMENT	Valorisation organique
Gravats (Déchèteries)	Unité de traitement des gravats - Maraussan	LES SABLIERES DU LITTORAL	LES SABLIERES DU LITTORAL	Valorisation matière
DEEE (Déchèterie)	ECOSYSTEM (EO)		AFM Recyclage-Colomiers Frigopolis - Toulouse ENVIE AFM et ENVIE 2E	Valorisation matière, valorisation énergétique, Enfouissement
Lampes	ECOSYSTEM (EO)		RECYPILAS - Erandio (Espagne)	Valorisation énergétique, Enfouissement
Textiles (Déchèterie)	Le Relais 81		Envie AFM - Portet sur Garonne Envie 2E Occitanie - Portet sur Garonne	Valorisation matière
Ferrailles	Installation de traitement - Béziers	PURFER - DERICHEBOURG	ACIERIES et FONDRIES	Valorisation matière et valorisation énergétique
Mobilier hors bois (Déchèteries)	ECO-MAISON (EO)		Opérateurs	Valorisation matière et valorisation énergétique
Plâtre (Déchèteries)	Installation de traitement - Lespignan	RECYGPSE	RECYGPSE	Valorisation matière
	VALOBAT (EO)		VALORIDEC	

(EO) : Eco-Organisme

3. TONNAGES DES FLUX COLLECTÉS

3.1 Tonnages collectés en 2024 et comparatif 2023

Flux de déchets	Modalités de collecte	2024				2023	
		Tonnages collectés	Tonnages entrants	% flux/ total déchets produits	% 2024/ 2023	Tonnages collectés	Tonnages entrants
Ordures ménagères résiduelles*	PAP	7 866,34	7 866,34	40,72	-0,48	7 904,33	7 904,33
Verre	PAV	1 126,50	1 126,50		-1,67	1 145,68	1 145,68
Journaux-Magazines	PAP	178,44	127,82	14,17	-29,93		203,70
	PAV		50,62			254,66	50,96
Emballages	PAP	1 431,25	1 255,23		16,06		1 067,72
	PAV		176,02			1 233,19	165,47
Déchets verts			2 135,14	24,50			1 942,40
Encombrants			1 586,96	18,21			1 491,54
Gravats			2 175,61	24,97			2 248,55
Bois A non traité			338,65	3,89			256,97
Bois B traité Multirep			725,86	8,33			629,66
DEA (mélange) hors bois			498,65	5,72			635,72
Ferrailles			309,06	3,55			275,02
Cartons	Déchèteries	8 713,35	284,98	45,11	3,27	8 425,93	265,48
Plâtre			237,33		2,72		275,22
DEEE			304,91		3,50		299,20
Lampes			1,00		0,01		0,90
DMS (dont huile, dont batterie au plomb)			97,06		1,11		87,51
Textiles			16,15		0,19		16,05
Piles et batteries portables			1,99		0,02		1,71
TOTAL		19 316	19 316	100	1,86	18 964	18 964

* avec les campings



19 316 t.

Le tonnage global de déchets collectés (tous flux confondus) est de 19 316 tonnes, soit une augmentation de 352 tonnes par rapport à 2023 (+1,86%).



Les ordures ménagères résiduelles représentent 40,72% de l'ensemble des apports de déchets (part en diminution). La quantité globale d'ordures ménagères est quasiment stable malgré l'augmentation de la population. Ainsi, le ratio d'ordures ménagères par habitant a diminué de 1,28%, soit une production moyenne d'environ 264 kg/hab/an.



+ 3,9%

La collecte sélective, tous flux confondus, est en légère augmentation par rapport à 2023 avec +3,9 %. Cependant, il existe de grandes disparités :

- Les tonnages collectés d'emballages sont en augmentation (+ 16%) suite à la simplification du geste de tri par l'extension des consignes de tri.
- Les tonnages collectés pour le verre sont en légère baisse (-1,67%), et en très forte baisse pour le papier (presque - 30%).

La pratique du tri contribue à la réduction de la quantité d'ordures ménagères produites, et permet une plus grande valorisation des déchets.



Les déchets de déchèteries représentent la plus grande source des déchets collectés, avec plus de 45% de l'ensemble des déchets produits.

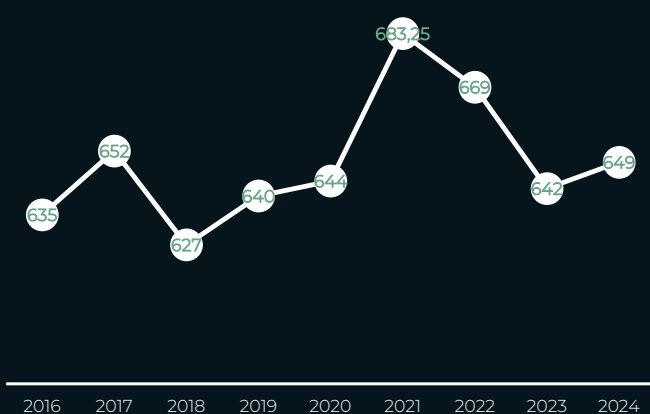
Les tonnages principaux de déchets sont les gravats (2 175 tonnes), les déchets verts (2 135 tonnes), et les encombrants (1 586 tonnes).



3.2 Production de déchets en kg par habitant et par an

Flux de déchets	Modalités de collecte	2024	2023	Variation	Evolution
		en kg/an/hab	en kg/an/hab	en kg/an/hab	en %
Ordures ménagères résiduelles	PAP	264,34	267,76	-3,42	-1,28
Verre	PAV	37,86	38,81	-0,95	-2,46
Journaux-Magazines	PAP	6	8,63	-2,63	-30,49
	PAV				
Emballages	PAP	48,10	41,77	6,32	15,13
	PAV				
Gravats	Déchèteries	73,11	76,17	-3,06	-4,02
Déchets verts		71,75	65,80	5,95	9,04
Encombrants		53,33	50,53	2,80	5,55
Autres déchets de déchèterie		94,62	92,93	1,68	1,81
TOTAL		649,10	642,40	6,69	1,04

PRODUCTIONS MOYENNE ANNUELLE EN KG/AN/HAB



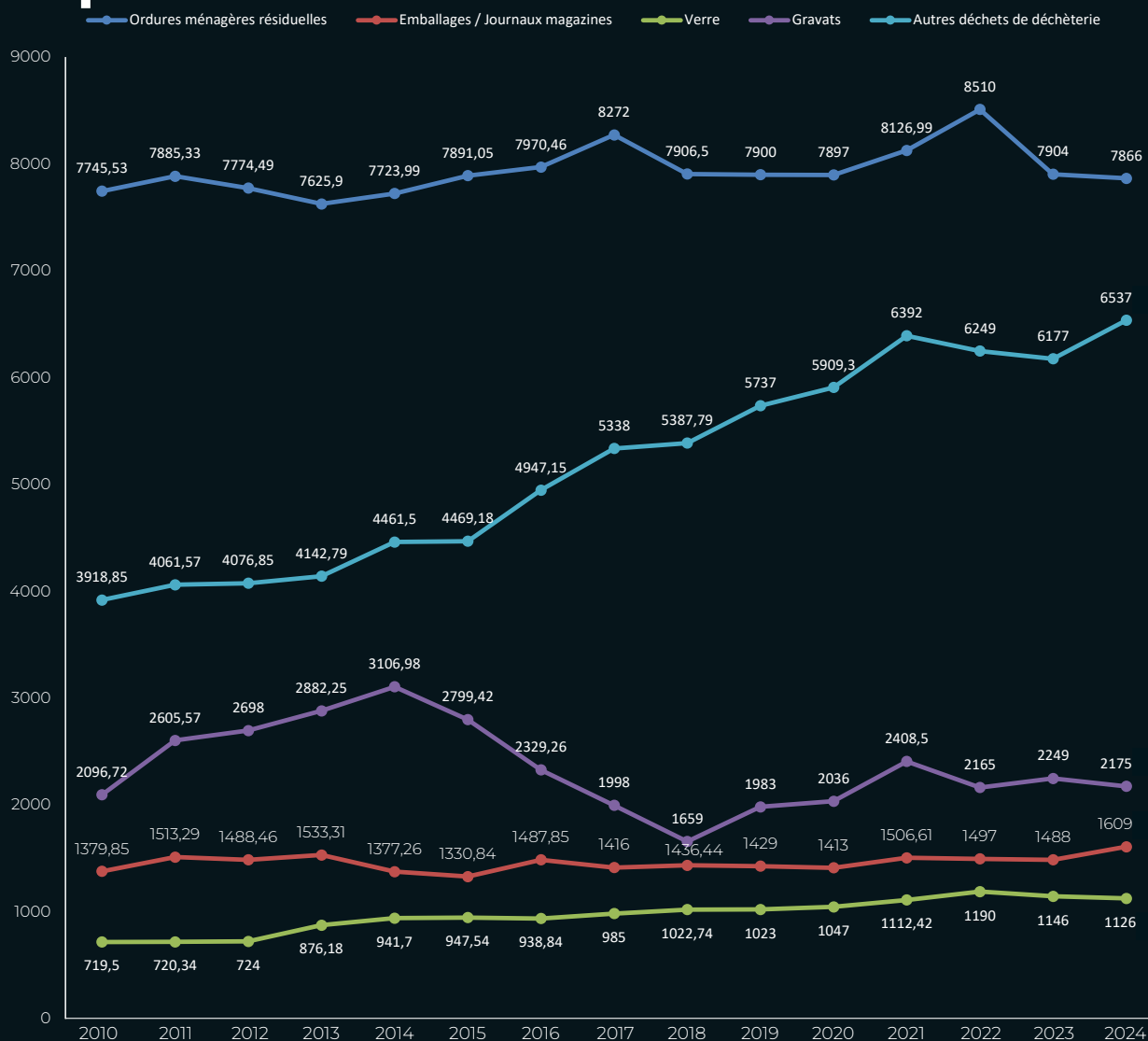
OBJECTIF 2030



Pour rappel, l'objectif 2020 du programme local de prévention des déchets était d'atteindre 560 kg/hab/an (-10 % de production par rapport à 2010). Pour 2030, l'objectif du prochain local de prévention des déchets, en conformité avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), est d'atteindre **529 kg/hab/an** (-15 % de production par rapport à 2010).

De 642 kg/an/hab en 2023, on passe à **649 kg/an/hab** soit une **augmentation de 7 kg/an/hab** de déchets produits par personne sur le territoire. Cette hausse est due principalement à l'augmentation de la production d'emballages et de certains déchets apportés en déchèterie (notamment déchets verts, encombrants et bois A non traité).

3.3 Evolution des tonnages collectés depuis 2010



+ 20%



Entre 2010 et 2024, le flux global de déchets collectés sur le territoire est passé de 15 810 tonnes à 19 316 tonnes, soit une augmentation de plus de 22 %, alors qu'en parallèle, la population a évolué d'environ 23,5 % sur la même période.

Les tonnages d'ordures ménagères est quasiment stable malgré l'augmentation de la population. La pratique du tri des emballages a du contribuer à cette stabilisation (détournement du gisement). Cependant, la production totale de déchets augmentent principalement par certains flux collectés en déchèterie (encombrants, déchets verts, bois A non traité). Il convient de poursuivre les actions en matière de prévention des déchets (non production).

4. TAUX DE COLLECTE EN VUE D'UNE VALORISATION



33,97%

6 561 t.

Elimination en unité de stockage spécialisée.



33,17%

6 407 t.

Valorisation matière par recyclage.



19,20%

3 708 t.

Valorisation organique par compostage.



13,61%

2 630 t.

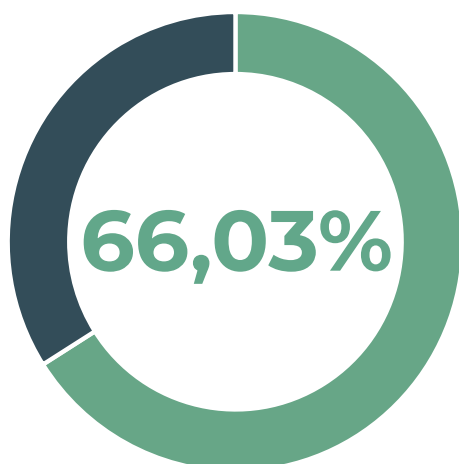
Valorisation énergétique par incinération/combustion.



0,05%

10 t.

Réemploi.



66,03%

**TAUX DE
COLLECTE EN VUE
DU RÉEMPLOI
OU D'UNE
VALORISATION**

5. PERFORMANCES DE TRI DES EMBALLAGES ET JOURNAUX-MAGAZINES



2024

Tonnages de déchets collectés par l'EPCI	Filière	Tonnages valorisés	Ratio kg/an/hab
Acier	PAPREC	77,65	2,61
Aluminium	PAPREC	17,68	0,59
Petits aluminiums	PAPREC	1,61	0,05
Bouteilles plastiques en PET clair	PAPREC	99,93	3,36
Flacons plastiques en PEHD-PP	PAPREC	62,04	2,08
EMR cartonnettes (PCNC 5.02 et 1.04)	SUEZ	299,54	10,07
Cartons bruns (PCNC 1.05/CO) (collecte séparée hors déchèterie)	SUEZ	192,50	6,47
ELA (PCC 5.03)	SUEZ	26,95	0,91
Journaux-Magazines (1.11) (collecte dans bac jaune)	PAPREC	56,15	1,89
Journaux-Magazines (1.11) (collecte séparée dans bac bleu)	PAPREC	178,44	6,00
Gros de Magasin - papier carton mélangé complexe (PCC 1.02)	PAPREC	192,02	6,45
Flux développement	CITEO	69,86	2,35
Film PE-PP	CITEO	98,18	3,30
Verre	O-I Manufacturing	1 126,50	37,86
TOTAL		2 499,05	83,98

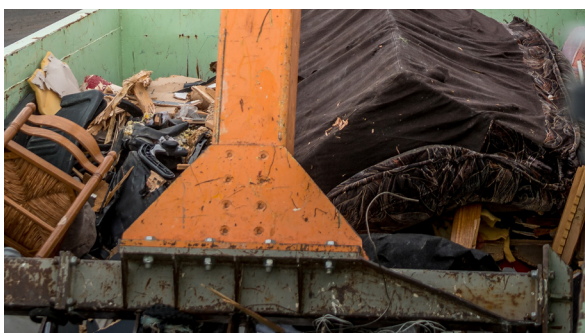


6. LES DÉCHÈTERIES

Flux de déchets	2024				2023	
	Tonnages collectés	Tonnages entrants	% flux/ total déchets produits	% 2024/ 2023	Tonnages collectés	Tonnages entrants
Déchets verts	8 713,35	2 135,14	24,50	9,92	8 425,93	1 942,40
Encombrants		1 586,96	18,21	6,40		1 491,54
Gravats		2 175,61	24,97	-3,24		2 248,55
Bois A non traité		338,65	3,89	31,79		256,97
Bois B traité multirep		725,86	8,33	15,28		629,66
DEA Mobilier hors bois		498,65	5,72	-21,56		635,72
Ferrailles		309,06	3,55	12,38		275,02
Cartons		284,98	3,27	7,35		265,48
Plâtre		237,33	2,72	-13,77		275,22
DEEE		304,91	3,50	1,91		299,20
Lampes		1,00	0,01	11,11		0,90
DMS		97,06	1,11	10,91		87,51
Textiles		16,15	0,19	0,64%		16,05
Piles et batteries portables		1,99	0,02	16,37%		1,71
TOTAL		8 713,35		3,41		8 425,93



Les gravats représentent **le principal flux** collecté, suivi des déchets verts et des encombrants. Pour ces 2 derniers flux, leur augmentation perdure dans le temps.



Les flux en augmentation sont le bois A non traité (cagettes et palettes) et le bois B traité Multirep. Ce dernier bénéficie du détournement du gisement des déchets d'éléments d'ameublement en bois, suite à un changement des modalités de collecte des filières REP – responsabilité élargie du producteur (DEA bois collectés avec le bois B traité).

99 449 ENTRÉES

Le contrôle d'accès en place sur les 2 déchèteries a permis de quantifier 56 372 entrées sur la déchèterie de Cazouls-lès-Béziers et 43 077 entrées sur la déchèterie de Nissan-Lez-Ensérune. Le nombre d'entrées est en **augmentation** par rapport à 2023 (+1,26 %), et le tonnage global est également en hausse (+ 3,41 %).

Déchèterie de Cazouls-lès-Béziers



7. LA PRÉVENTION ET LA COMMUNICATION

Pourquoi la prévention ?

► Depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) parue en 2015 et la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) de 2020, des dispositions réglementaires sont définies en faveur de la réduction, du recyclage et de la valorisation des déchets. De nouveaux objectifs en matière de réduction de la production de déchets ont été fixés, en particulier les suivants :

- réduction de 15 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2030
- réemploi et réutilisation de 5% du tonnage de DMA d'ici 2030
- 55 % de valorisation matière des DMA en 2025, 60% en 2030
- 10 % des DMA produits enfouis en 2035.



PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG PAR HABITANT ET PAR AN

Année	Production 2010	Objectif 2020	Production 2024	Objectif 2030
Population	25 501 habitants	-	29 758 habitants	
Ordures ménagères résiduelles	304	274	264	
EMR – JRM	54	49	54	
Verre	28	25	38	
Déchèterie	236	212	292	
TOTAL	622	560	648	529

Les données montrent que les habitants trient davantage (baisse des ordures ménagères au profit de déchets de collecte sélective et des déchets de déchèteries), mais leur production globale de déchets ne cesse d'augmenter.

Les mesures de prévention en faveur de la réduction des déchets produits sont nécessaires, et doivent être non seulement maintenues mais accentuées pour atteindre les objectifs réglementaires.

Qu'est-ce que la prévention ?



► La prévention des déchets consiste à développer, en amont de la collecte des déchets, des actions visant à éviter, réduire voir retarder l'apparition d'un **déchet**, limiter leur nocivité, améliorer leur traitement. Une politique efficace doit prendre en compte chaque phase du cycle des produits : depuis la conception, en passant par la production et la vente jusqu'à la consommation.

Le Programme Local de Prévention des Déchets de la Domitienne (PLPD)

► Le PLPD est un document **obligatoire** qui définit des objectifs de réduction des déchets (-10 % de déchets /habitant entre 2010 et 2020, et -15 % entre 2010 et 2030) et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Pour chaque Domitien, il s'agit concrètement de réduire de **119 kg** sa production annuelle grâce à des pratiques telles que le tri à la source des biodéchets et le compostage, le réemploi, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les achats en vrac, l'achat d'occasion.... « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! »



Les actions phares de l'année 2024



Lutter

Contre le gaspillage alimentaire.



Développer

Les pratiques de compostage.



Promouvoir

Le réemploi, la réparation.



Encourager

Le tri des déchets en vue de leur valorisation.



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage domestique est un moyen simple et efficace de diminuer la production de déchets au sein d'un foyer, avec un détournement de près de 80 kg de déchets de jardin et de cuisine qui ne sont plus déposés dans la poubelle d'ordures ménagères et en déchèterie, soit 20 kg/an/hab. Lancée depuis septembre 2009, l'opération "compostage individuel" a permis aux habitants de territoire de la Communauté de communes La Domitienne qui en font la demande d'être équipés en composteur : **2 226 foyers ont été équipés** depuis le début de l'opération, dont **220** sur l'année 2024.



Le nouveau service de prêt de broyeur



Depuis le mois d'octobre 2022, La Domitienne propose gratuitement un nouveau service à ses habitants et aux services techniques communaux : **le prêt de broyeur**.

Il s'agit de transformer les résidus de tailles d'arbres et d'arbustes en copeaux, et de les réutiliser sur place directement au jardin ou dans les espaces verts, en paillage ou en compostage. Cette valorisation organique in situ permet d'éviter les apports et les déplacements en déchèterie. Un guide de gestion des déchets verts a été réalisé à cette occasion.

En 2024, le nombre de prêts de broyeurs a diminué (37 emprunts) suite à la casse d'un des broyeurs. Cependant, plus de 150 tonnes de déchets verts ont pu être valorisées sur place (broyat pour le compostage ou le paillage), et ainsi éviter les apports et déplacements en déchèterie.

A noter que ce sont encore 2135 tonnes de déchets verts qui ont été collectées en déchèterie en 2024, soit quasiment 72 kg/an/hab.

Les sensibilisations scolaires et grand public

1 078

Enfants sensibilisés sur le thème de la prévention

1 820

Enfants sensibilisés sur le thème du tri des déchets

78

Enfants sensibilisés sur les sites des déchèteries

118

Animations scolaires

1

Atelier adultes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

4

Animations "Jardins au naturel"

3

Ateliers formations Compostage et lombricompostage

8. LE SERVICE AUX USAGERS

► La Domitienne a fait le choix de la **qualité** de son **service** en apportant un suivi poussé des différentes réclamations reçues.

► Ainsi, en 2024, La Domitienne a reçu **1 803 requêtes d'usagers**, dont seulement **157** concernaient des **oublis de collecte**, **144 les biodéchets**, et **144 des demandes de bac jaune plus grand**.

TABLEAU DE BORD DES REQUÊTES



1512



60



102

129



FORME DE REQUÊTES



79

-6 % par rapport à 2023

4,4 % de la totalité des requêtes

OUBLIS DE COLLECTE
ORDURES MÉNAGÈRES

78

+8 % par rapport à 2023

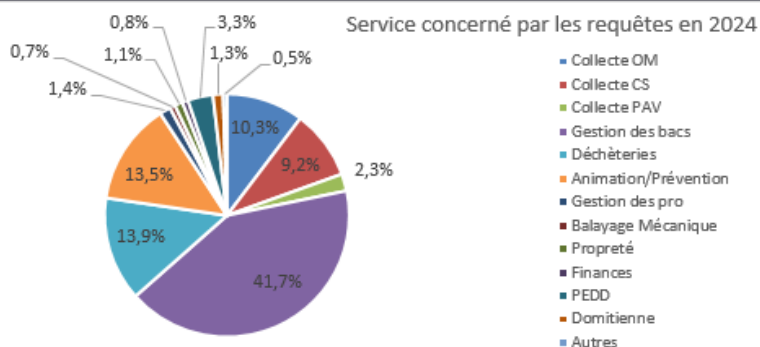
4,3 % de la totalité des requêtes

OUBLIS DE COLLECTE SÉLECTIVE



06:23:00

Jours : Heures : Minutes

6 JOURS ET 23 HEURES EST LE TEMPS
TOTAL PASSÉ AU TÉLÉPHONE EN 2024

Le service "Gestion des bacs" est principalement concerné par les requêtes usagers en 2024. Suivi par le service "Déchèteries" et le service "Animation/Prévention".

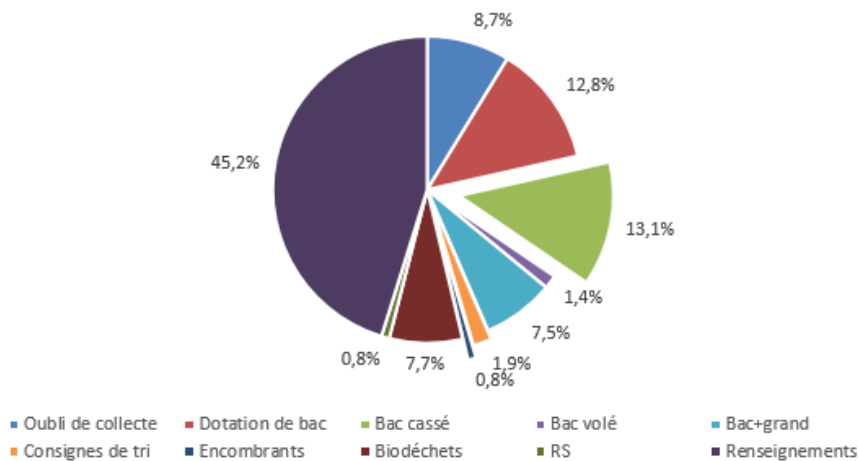
ES DES USAGERS

PEDD 2024

1803

requêtes traitées

Objet des requêtes en 2024



Les demandes de renseignements étaient l'objet principal des requêtes en 2024. Suivi par les demandes pour bac cassé et les demandes de nouvelle dotation de bac.

% DELAI D'ACTION

Actions immédiates	Actions entre 1 et 3 jours	Actions au delà de 3 jours
86%	9%	5%

Le délai d'action pour répondre à une requête a été principalement immédiat.

BIODECHETS

représentent 8 % des requêtes.

dont : demandes composteur, prêt broyeur, et renseignements divers.



DEMANDES DE BAC JAUNE PLUS GRAND



représentent 8 % des requêtes



PARTIE 2

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

► L'ensemble de ces prestations sont inscrites budgétairement dans les charges à caractère général.

Société	Nature prestation	Montant annuel TTC
ALVEA/UGAP/DYNEFF	Fourniture de carburant	195 001,99 €
BEZIERS POIDS LOURD	Pièces et réparation poids lourds	67 997,73 €
BRESSON PNEUMATIQUES	Fournitures et réparations pneumatiques	38 686,42 €
FAUN	Pièces et réparation de bennes	37 291,63 €
HTM	Pièces et réparation de bennes	32 647,56 €
SORHYDRO	Pièces et réparation de bennes	9 712,07 €
AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANNEE	Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	916 630,80 €
AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANNEE	Gestion de la déchèterie / quai de transfert / casiers ex SITOM	896 548,45 €
VALORIDEC	Stockage et conditionnement des papiers et cartons. Stockage et transport des emballages	97 715,46 €
OEKOMED	Surtri et conditionnement des emballages. Traitement des refus d'emballages	444 438,94 €
SMN NICOLLIN	Transport de gravats	28 032,01 €
SMN NICOLLIN	Transport déchets verts	39 008,63 €
LES SABLIERES DU LITTORAL	Traitement des gravats	8 513,46 €
ALLIANCE ENVIRONNEMENT	Traitement de déchets verts	67 577,18 €
VALORIDEC	Transport et traitement du bois A non traité et du bois B traité (pour 7 mois)	49 393,01 €
VALORIDEC	Transport et traitement des déchets de plâtre (pour 7 mois)	14 171,45 €
COVED/VALORIDEC	Transport et traitement des DIB (encombrants)	362 805,90 €
TRIADIS	Transport et traitement des déchets dangereux des ménages	67 604,65 €
DERICHEBOURG-PURFER	Transport et traitement des métaux	20 299,36 €



2. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

► L'exercice budgétaire 2024 de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés se décompose de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement : 6 960 251 € dont

- 3 311 182 € charges à caractère général
- 2 595 410 € charges de personnel et frais assimilés

Soit une dépense moyenne de **355 €/tonne** traitée (hors recettes).

Les dépenses sont **majoritairement couvertes par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM). L'accroissement des coûts de traitement des déchets a conduit La Domitienne à augmenter cette taxe qui est passée de 16,4% en 2020 à 18,4% en 2021, et à 20,4 % depuis 2022. Cette hausse touche toutes les intercommunalités françaises, et va probablement se poursuivre dans les années à venir, avec non seulement l'augmentation du coût de traitement, mais aussi de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Elle est nécessaire pour couvrir les dépenses du service.

Pourquoi ces changements ?

1 Augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) : effets sur les ordures ménagères et les encombrants

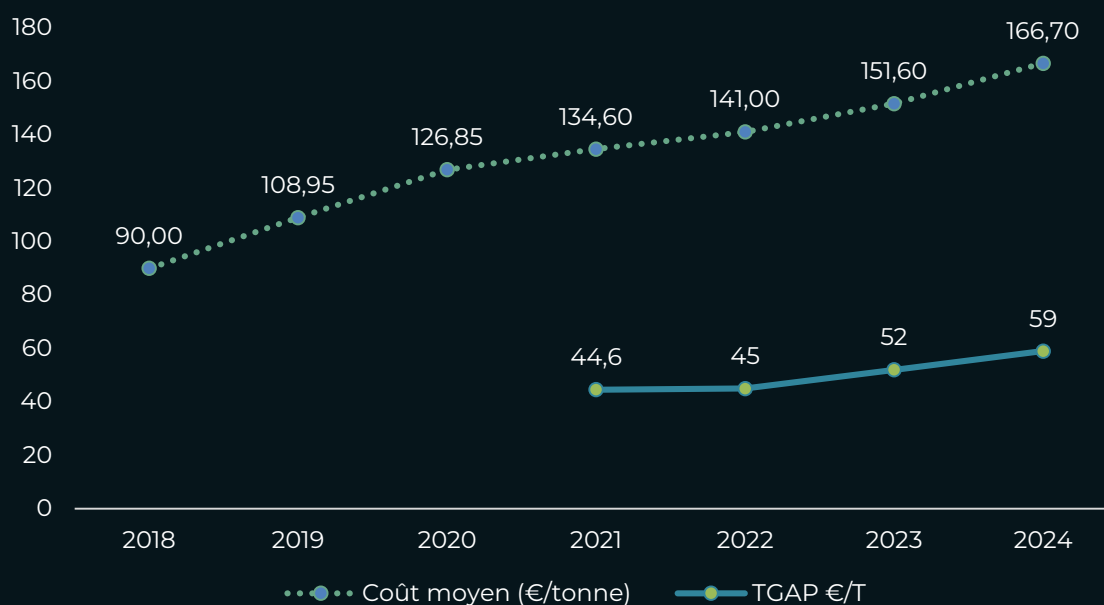
Les coûts de traitement de nos déchets ne cessent d'augmenter et la fiscalité en rapport aussi. La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) créée par l'État, qui est due dès lors qu'une tonne de déchets est enfouie, augmente de manière exponentielle. En 2025 on sera à 65€ de TGAP par tonne enfouie.

► La TGAP s'applique également sur les refus d'emballages (239 tonnes/an).

ÉVOLUTION DE LA TGAP

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
Evolution de la TGAP (en €/tonne de déchet enfouie)	24	25	37	45	52	59	65

2 Augmentation de coûts de traitements des ordures ménagères



3 Les leviers d'actions

- Depuis 2021, tous les ans, La Domitienne effectue une caractérisation de ses ordures ménagères, visant à analyser la nature et la quantité de tous les déchets y figurant, y compris ceux qui ne devraient pas s'y trouver. Cette opération permet de cibler les actions à mettre en oeuvre en matière de prévention, de tri et de communication, pour concourir à la réduction de la part des déchets enfouis.
- En 2023 et 2024, La Domitienne a lancé une étude pour répondre à l'obligation réglementaire du 31/12/2023 de tri à la source des biodéchets (à noter que ces déchets fermentescibles représentent un tiers de notre poubelle, en moyenne, sur La Domitienne), et la solution retenue est celle du compostage (individuel et partagé). Le second volet de l'étude concerne l'optimisation du service, et les leviers sont de réduire la fréquence de collecte des Ordures Ménagères, de collecter le papier uniquement en point d'apport volontaire, et de mettre en place une tarification incitative (facture en fonction de la production de déchets et de l'utilisation du service).

LEXIQUE

- **ADEME** Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- « **Bas de quai** » (à propos d'une déchèterie) : c'est la partie collecte et traitement des déchets déposés par les usagers.
- **CCLD** Communauté de Communes La Domitienne
- **DEA** Déchets d'élément d'ameublement – Filière
- **DDM** Déchets Dangereux des Ménages
- **DEEE** Déchets d'équipements électriques et électroniques
- **DMA** Déchets Ménagers et Assimilés
- **DV** Déchets verts
- **ELA** Emballages Liquides Alimentaires
- **EMR** Emballages ménagers Recyclables
- **EPCI** Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- « **Haut de quai** » (à propos d'une déchèterie) : c'est la partie gardiennage et fonctionnement de la déchèterie.
- **JRM** Journaux – revues- magazines
- **LOI AGECE** Loi relative A la lutte contre le Gaspillage et l'Economie Circulaire
- **LTECV** Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
- **OMR** Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** Porte-à-porte
- **PAV** Point d'Apport Volontaire (les usagers sont invités à se déplacer à un lieu de collecte précis)
- **PEDD** Pôle Environnement et Développement Durable de la CCLD
- **PLPD** Plan Local de Prévention des Déchets
- **PNPD** Plan National de Prévention des Déchets
- **PR** Pôle Ressource de la CCLD
- (filière) **REP** (Filière à) Responsabilité Elargie du Producteur. Filière où les producteurs paient pour la mise sur le marché de leurs produits qui deviendront ensuite des déchets. Cet argent sert à financer la collecte et le traitement des produits devenus déchets. Cas pour les D3E, DEA, Textiles, ...
- **SMDOB** Syndicat Mixte Déchets Ouest Bitterois (syndicat d'études spécialisé dans la gestion des déchets)
- **TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **TGAP** Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- **TTC** Toutes taxes comprises
- **UTOM** Unité de Traitement des Ordures Ménagères
- **UVOM** Unité de Valorisation des Ordures Ménagères

NOTES

NOTES



Adresse

Hôtel de communauté
1 Avenue de l'Europe
34370 MAUREILHAN



Contacts

04 67 90 40 90
04 97 90 40 95



Site Internet

www.ladomitienne.com

